



Vous travaillez dans le secteur Coiffure, Soins de beauté ou Fitness (CP 314) ?

Salaires minimum à partir du 1^{er} décembre 2025

Indexation 2% sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs

Coiffure			
Catégorie		Montants au 01/12/2025	
1: Emploi-tremplin: sans diplôme et sans expérience, < 6 mois d'ancienneté sectorielle	par heure	€ 12,8934	
2: Diplôme ou 6 mois d'ancienneté dans le secteur - tâches effectuées sous guidance ou surveillance	par heure	€ 16,3676	
3: Au plus tard après 5 ans d'ancienneté sectorielle, sauf en cas de dérogation. Passage anticipé moyennant une évaluation positive, après 3 ans d'ancienneté sectorielle ou dans l'entreprise. Tâches exercées de manière autonome (coiffeur à part entière)	par heure	€ 18,3540	
4: Fonctions de direction opérationnelles	par heure	€ 20,2765	
5: Fonctions de direction fonctionnelles + 10 % après 10 ans d'ancienneté dans la fonction + 20 % après 20 ans d'ancienneté dans la fonction	par mois	€ 3.550,63	
	par mois	€ 3.905,70	
	par mois	€ 4.260,76	

Soins de beauté

Catégorie		Montants au 01/12/2025
1: Emploi-tremplin: sans diplôme et sans expérience, < 6 mois d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 2.366,13
2: Diplôme ou 6 mois d'ancienneté dans le secteur - tâches effectuées sous guidance ou surveillance	par mois	€ 2.512,37
3: Au plus tard après 2 ans d'ancienneté sectorielle, tâches exercées de manière autonome	par mois	€ 2.630,14
+ 5 % après 5 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 2.761,65
+ 10 % après 10 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 2.893,15
+ 15 % après 15 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.024,66
+ 20 % après 20 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.156,17
4: Fonctions de direction opérationnelles	par mois	€ 2.983,36
+ 10 % après 10 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.281,70
5: Fonctions de direction fonctionnelles	par mois	€ 3.218,95
+ 10 % après 10 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.540,85
+ 20 % après 20 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.862,74

Fitness

Catégorie		Montants au 01/12/2025
1: Initiateur fitness ou initiateur fitness de groupe (sans diplôme ou moins de 6 mois d'ancienneté sectorielle)	par mois	€ 2.146,24
2: Initiateur fitness ou initiateur fitness de groupe (avec diplôme ou 6 mois d'ancienneté sectorielle)	par mois	€ 2.277,14
+ 5 % après 5 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 2.391,00
+ 10 % après 10 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 2.504,85
+ 20% après 20 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 2.732,57
3: Instructeur fitness ou instructeur fitness de groupe	par mois	€ 2.629,36
+ 10 % après 10 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 2.892,30
+ 20 % après 20 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.155,23
4: Personal trainer	par mois	€ 2.749,40
+ 10 % après 10 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.024,34
+ 20 % après 20 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.299,28
5: Personal trainer spécialisé et instructeur spécialisé	par mois	€ 3.343,66
+ 10 % après 10 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.678,03
+ 20 % après 20 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 4.012,39
6: Dirigeant opérationnel	par mois	€ 2.982,58
+ 10 % après 10 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.280,84
+ 20 % après 20 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.579,10
7: Dirigeant fonctionnel	par mois	€ 3.218,95
+ 10 % après 10 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.540,85
+ 20 % après 20 ans d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 3.862,74

Employés administratifs

Catégorie		Montants au 01/12/2025
1: Emploi-tremplin: sans diplôme et sans expérience, < 6 mois d'ancienneté sectorielle	par mois	€ 2.122,16
2: Diplôme ou 6 mois d'ancienneté dans le secteur - tâches effectuées sous guidance ou surveillance	par mois	€ 2.253,17
3: Tâches exercées de manière autonome, après 2 ans	par mois	€ 2.358,73
après 5 ans	par mois	€ 2.464,23
après 10 ans	par mois	€ 2.675,29
4: Fonctions de direction opérationnelles	par mois	€ 2.675,29
5: Fonctions de direction fonctionnelles	par mois	€ 2.886,36
+ 10 % après 10 ans dans la fonction	par mois	€ 3.175,00
+ 20% après 20 ans dans la fonction	par mois	€ 3.463,63

Indemnités

	Montants au 01/12/2025
Prestations de travail entre 20 et 23 heures + 5 %	
Dans les centres de fitness. À calculer sur les salaires effectifs.	
Prestations des dimanches et jours fériés + 50 %	
À calculer sur les salaires et rémunérations effectifs.	
Vêtements de travail: achat et entretien (par jour)	€ 1,50
Entretien (par jour)	€ 1,00
Outils de travail: non fourniture et non entretien (par an)	€ 549,1143